

démographie et destin des sous-populations

Colloque de Liège (21-23 septembre 1981)



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

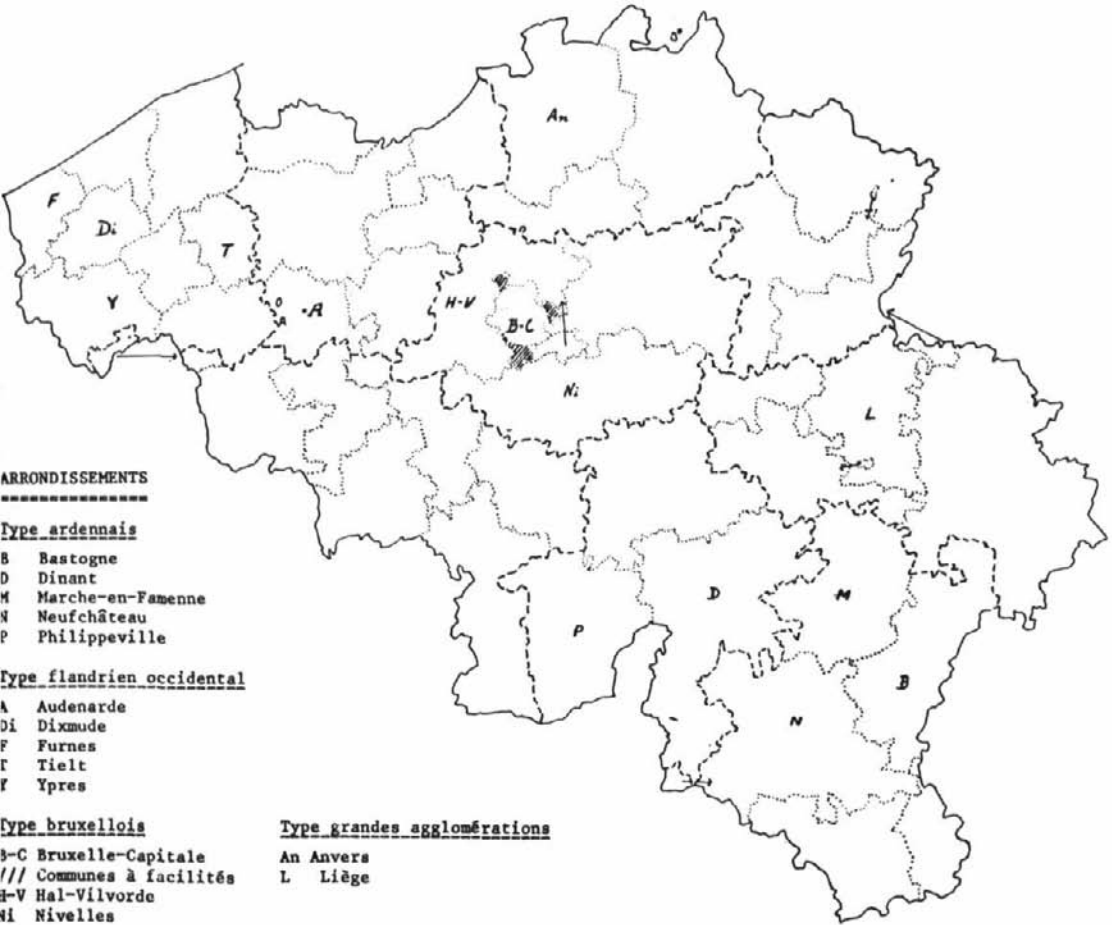
AIDELF

MIGRATIONS REGIONALES EN BELGIQUE 1962-1970

ROBERT ANDRE

(Université libre de Bruxelles, Belgique)

Cette communication présente quelques résultats d'une analyse par âge et par sexe des migrations régionales en Belgique au cours de la période de neuf années séparant les recensements du 31.12.1961 et du 31.12.1970. L'unité géographique retenue est l'arrondissement selon la subdivision administrative de 1963 résultant des lois linguistiques. Nous avons limité cet exposé aux cas extrêmes des régions d'émigration et d'immigration très intense dont les arrondissements sont situés sur la carte en annexe.



I. LA METHODE DE CALCUL

Les taux migratoires ont été calculés sur la base de projections en population fermée selon la méthode de la population attendue, appelée aussi méthode des résidus et qui s'appuie sur la comparaison des effectifs observés lors de deux recensements successifs. On peut aisément estimer le solde migratoire de la période séparant les deux dénombrements à partir du calcul des survivants au second recensement, valeur obtenue en multipliant l'effectif de la génération au premier recensement par son taux de survie dans l'intervalle. Le résultat correspond à l'effectif attendu dans l'hypothèse d'une absence de migrations, la différence avec le nombre recensé fournissant une évaluation du bilan migratoire de l'espace de temps entre les deux recensements. Dans cette recherche, il s'agit de calculer la population de chaque arrondissement au 31 décembre 1970, en l'absence de migrations, et de comparer les résultats par groupes d'âges ainsi obtenus à ceux recensés le 31 décembre, avec, comme point de départ, les effectifs par âge et par sexe de la population de chaque arrondissement dans sa forme administrative de 1970. A ces nombres de base de 1961, on a appliqué deux séries de tables provinciales considérées comme représentatives de leurs arrondissements au cours de la période 1961-1970. Les projections s'effectuant par génération, la question se pose de déterminer à quels âges correspond la migration nette calculée. Si nous considérons la population âgée de 21 à 25 ans au 31 décembre 1961, qui devient la population âgée de 30 à 34 ans au 31 décembre 1970, nous observons qu'elle se compose de cinq générations qui toutes subissent les probabilités migratoires aux âges révolus de 26 à 29 ans, le même risque étant aussi, quasi entièrement, subi par toutes, de l'âge de 25 ans et demi au 26^e anniversaire et aussi du 30^e anniversaire à 30 ans et demi. On peut donc estimer que le taux annuel correspondant au bilan migratoire calculé, enregistré en 9 ans par le groupe âgé de 21 à 25 ans au 31 décembre 1970 est représentatif des migrations nettes aux âges de 25,5 à 30,5 ans.

II. REGIONS D'EMIGRATION TRES INTENSE

L'Ardenne et l'ouest de la Flandre sont les deux foyers d'émigration très intense de la Belgique puisque, dans ces deux régions, les pertes migratoires des générations 1936-1950 dépassent 6 % et le plus souvent 10 % des effectifs de départ au cours de la période 1962-1970.

L'Ardenne et son avant-pays septentrional

L'Ardenne est indiscutablement la région du pays enregistrant l'émigration nette la plus prononcée. Dans l'arrondissement de Bastogne, les déficits migratoires atteignent entre les recensements de 1961 et de 1970, le taux annuel extraordinaire de 42 p. 1000 dans la génération 1945-1941, représentative du comportement entre 20,5 et 25,5 ans, hémorragie qui correspond, par rapport aux effectifs de départ, à une chute de population de 31,5 % chez les hommes et de 31,7 % chez les femmes. L'arrondissement de Bastogne se situe, dans sa totalité, sur la pénèplaine ardennaise, là où l'altitude dépasse 500 m. Dans cette région, l'émigration féminine se déclenche dès l'adolescence pour atteindre son sommet de 20 à 25 ans ; l'émigration masculine, dont le maximum se place aussi aux âges adultes jeunes, est assez faible avant 20 ans, mais reste marquée au-delà de 25 ans. L'arrondissement de Neufchâteau couvre, comme celui de Bastogne, une partie du Haut-plateau ardennais, mais s'étend aussi

sur son versant nord, jusqu'aux confins de la Famenne et sur la presque totalité de son versant sud, y compris la Semois ardennaise et la région de Bouillon. L'émigration nette selon l'âge et le sexe répond au schéma observé sur le Haut-plateau, avec la nuance que les pertes sont moins sensibles, ce qui conduit à penser que l'émigration est moins intense sur les bordures boisées que sur la pénéplaine herbagère (tableau 1, figure 1).

TABLEAU 1 : SOLDES MIGRATOIRES ET TAUX ANNUELS MOYENS DE MIGRATION NETTE PAR GROUPE D'AGE, 1962-1970 : REGION D'EMIGRATION TRES INTENSE

: Arrondissements :	: Solde migratoire 1962-1970 :		: Taux annuels moyens 1962-1970 :			
	: Générations 1950-1936 :		: :			
	: Ages représentatifs :		: Ages représent. :		: Ages représent. :	
	: 15,5 à 30,5 ans :		: 20,5 à 25,5 ans :		: 60,5 à 65,5 ans :	
	: % par rapport à l'effectif au 31.12.1961 :		: (p. 1000) :		: (p. 1000) :	
	: Hommes :	: Femmes :	: Hommes :	: Femmes :	: Hommes :	: Femmes :
: Type Ardennais :	:	:	:	:	:	:
: Haut-plateau ardennais :	:	:	:	:	:	:
: Bastogne :	: -21,2 :	: -24,0 :	: -41,8 :	: -42,1 :	: +2,9 :	: -3,0 :
: Neufchâteau :	: -13,5 :	: -15,2 :	: -23,0 :	: -23,9 :	: +1,5 :	: +3,5 :
: Avant-pays ardennais :	:	:	:	:	:	:
: Dinant :	: -12,4 :	: -12,3 :	: -17,6 :	: -19,9 :	: +6,2 :	: +3,6 :
: Marche-en-Famenne :	: -10,8 :	: -14,3 :	: -20,6 :	: -26,9 :	: +8,5 :	: +2,7 :
: Philippeville :	: - 8,6 :	: - 9,0 :	: -18,1 :	: -13,4 :	: +3,7 :	: +1,4 :
: Type Flandrien :	:	:	:	:	:	:
: occidental :	:	:	:	:	:	:
: Flandre intérieure :	:	:	:	:	:	:
: Dixmude :	: -14,7 :	: -20,4 :	: -24,0 :	: -34,8 :	: +2,5 :	: +4,4 :
: Tielt :	: -11,8 :	: -14,9 :	: -20,6 :	: -25,1 :	: +2,5 :	: +1,7 :
: Ypres :	: -10,2 :	: -13,5 :	: -18,3 :	: -22,2 :	: -1,0 :	: -3,6 :
: Westhoek et Pays d'Audenarde :	:	:	:	:	:	:
: Audenarde :	: - 8,4 :	: - 9,9 :	: -15,1 :	: -17,6 :	: +4,6 :	: +1,1 :
: Furnes :	: - 8,9 :	: - 7,1 :	: -16,8 :	: -14,8 :	: +4,3 :	: +3,1 :

Les évolutions des migrations nettes selon l'âge et le sexe dans les arrondissements de Dinant et de Marche-en-Famenne confirment cette déduction, puisque ces deux arrondissements enregistrent aussi une émigration nette des adolescents et des adultes jeunes moins sensible que sur le plateau de Bastogne. Ils se situent tous deux sur le versant nord de l'Ardenne, la Famenne et le Condroz, avec la remarque que l'arrondissement de Dinant s'étire, atteignant le versant sud. La variation selon l'âge ressemble à celle du Haut-plateau ardennais. Dans l'Entre-Sambre-et-Meuse namuroise, l'arrondissement de Philippeville répond aux mêmes caractéristiques migratoires, ce qui n'a rien d'étonnant puisqu'il s'étend sur la partie belge du plateau de Rocroi, sur son versant nord, sur la Fagne et l'extrémité occidentale du Condroz, avec toutefois des taux un peu moins prononcés (tableau 1, figure 1).

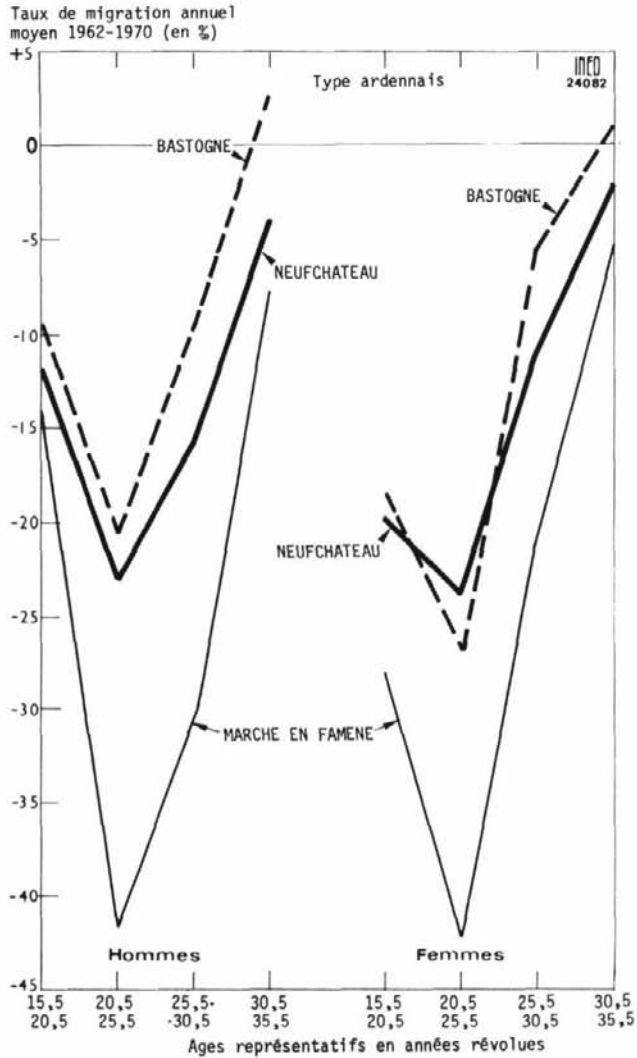


FIGURE I - Taux annuels moyens de migration nette par groupe d'âge, Type ardennais

Il est classique que les régions d'où partent les jeunes enregistrent des retours de personnes d'âges mûrs, au seuil de la vieillesse ; ce phénomène s'affirme avec vigueur dans l'avant-pays septentrional, surtout dans les arrondissements de Dinant et de Marche-en-Famène, alors qu'il est faible ou inexistant sur le plateau ardennais (tableau 1).

L'ouest de la Flandre

La Flandre occidentale intérieure se caractérise par une forte émigration nette qui est maximale de 20 à 25 ans, le phénomène se déclenchant dès l'adolescence, avec un taux féminin très prononcé, et se poursuivant après 25 ans, avec des taux assez proches pour les deux sexes. L'arrondissement de Dixmude subit les pertes les plus lourdes, le contraste avec les deux autres, Tiel et Ypres, étant particulièrement marqué chez les femmes (tableau 1, figure 2).

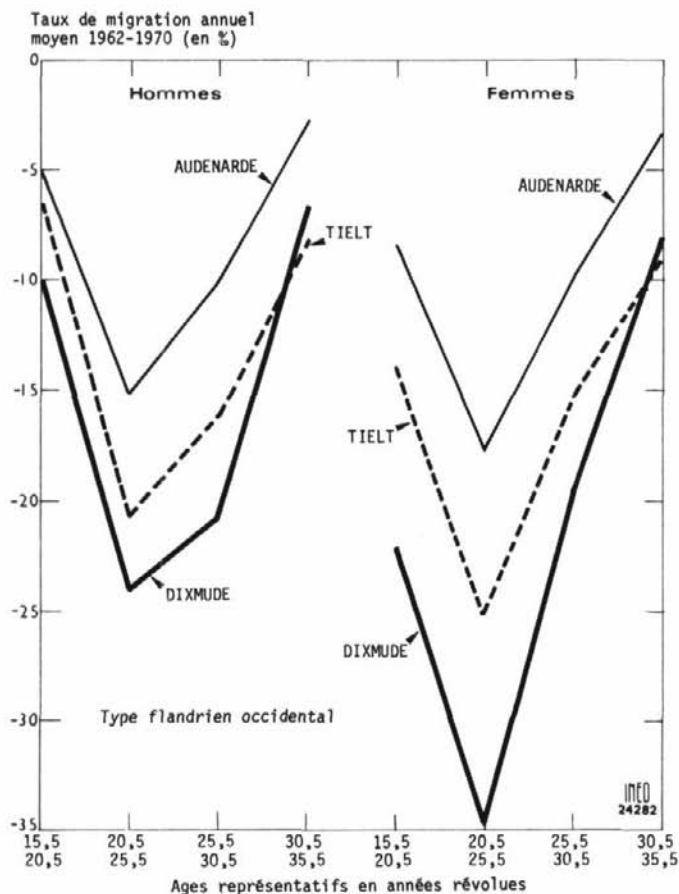


FIGURE 2 - Taux annuels moyens de migration nette par groupe d'âge. Type flamand occidental

Les deux arrondissements de Furnes et d'Audenarde, aux taux migratoires annuels moyens assez voisins, représentent cependant deux régions très différentes, éloignées l'une de l'autre. L'arrondissement de Furnes occupe le coin ouest de la zone de polders bordant le littoral, tandis que l'arron-

dissement d'Audenarde, situé d'ailleurs dans la province de Flandre orientale, correspond à un pays de collines, marquant la fin de la plaine flamande et annonçant le bas-plateau hennuyer. Leur schéma migratoire selon l'âge et le sexe, de 15 à 30 ans, ressemble au modèle flamand occidental intérieur avec des taux moins négatifs (tableau 1, figure 2).

Aux âges élevés, le cœur de la Flandre occidentale forme une terre où les retours sont quasi inexistants. Ce trait se vérifie partout chez les femmes alors que, du côté masculin, on note quelques gains. Au contraire, la région littorale de Furnes s'avère très attractive à l'approche de la retraite, de même d'ailleurs que l'arrondissement d'Audenarde, où le pays de Renaix est une région de collines aux sites agréables, endroits de seconde résidence (tableau 1).

III. REGIONS D'IMMIGRATION TRES INTENSE

Entre les recensements de 1961 et de 1970, il existait trois foyers d'immigration très intense, Anvers, Bruxelles et Liège. L'immigration dans la région bruxelloise se manifestait non seulement à Bruxelles-Capitale, mais aussi dans les arrondissements périphériques, communes à facilités, Hal-Vilvorde et Nivelles ; nous avons dès lors considéré un type bruxellois groupant ces quatre arrondissements. De même, nous avons réuni les deux arrondissements d'Anvers et de Liège sous le type "Grandes agglomérations". En s'appuyant sur les deux taux les plus forts observés chez les hommes et chez les femmes aux âges de 15 à 35 ans, il est aisé de montrer que l'immigration nette est beaucoup plus forte dans la région bruxelloise que dans les grandes agglomérations d'Anvers et de Liège (tableau 2).

TABEAU 2 : TAUX MIGRATOIRES ANNUELS MOYENS 1962-1970 p. 1000 LES DEUX VALEURS POSITIVES LES PLUS FORTES DANS LES GENERATIONS 1950-1931 AUX AGES REPRESENTATIFS DE 15,5 A 35,5 ANS DANS LE GROUPE "IMMIGRATION TRES INTENSE"

Génération	Âges représentatifs en années	HOMMES						FEMMES					
		Arr. Bruxelles Capitale	Arr. Comm. à facilités	Arr. Hal-Vilvorde	Arr. Nivelles	Arr. Anvers	Arr. Liège	Arr. Bruxelles Capitale	Arr. Comm. à facilités	Arr. Hal-Vilvorde	Arr. Nivelles	Arr. Anvers	Arr. Liège
: 1935-1931	30,5 à 35,5	: +48,7	: +17,5	: +26,1	:	:	:	: +38,4	: +16,2	: +24,9	:	:	:
: 1940-1936	25,5 à 30,5	: +45,2	: +21,7	: +26,2	: +9,8	:	:	: +49,4	: +20,4	: +31,2	:	:	:
: 1945-1941	20,5 à 25,5	: +33,4	:	:	: +13,8	: +15,8	:	: +32,9	:	:	: +11,3	: +15,2	:
: 1950-1946	15,5 à 20,5	: +28,4	:	:	:	: +10,6	:	: +33,7	:	:	: +7,4	: +10,4	:
:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:

La région bruxelloise

Le découpage administratif de la région bruxelloise permet la mise en évidence des migrations de l'agglomération centrale (arrondissement de Bruxelles-Capitale), de sa frange de peuplement intense (arrondissement des six

communes à facilités linguistiques), de la banlieue située en Wallonie (arrondissement de Nivelles) et de la plus grande partie de la banlieue s'étendant en région flamande (arrondissement de Hal-Vilvorde).

Le comportement migratoire de l'agglomération centrale diffère fortement de celui de la périphérie. Dans les 19 communes de Bruxelles-Capitale, le taux d'immigration nette s'élevait à 33 p. 1000 aux âges de 20,5 à 25,5 ans, valeur approchée dès l'adolescence chez les hommes et atteinte chez les femmes. Ainsi, en neuf ans entre 15 et 30 ans, l'apport migratoire dépassait dans chaque sexe le quart de l'effectif de départ ; les gains s'atténuent ensuite, les bilans devenant négatifs après 50 ans, ce qui correspond au schéma classique du reflux à l'approche de la retraite (tableaux 2 et 3, figure 3).

TABLEAU 3 : SOLDES MIGRATOIRES ET TAUX ANNUELS MOYENS DE MIGRATION NETTE PAR GROUPE D'AGE 1962-1970 REGIONS D'IMMIGRATION TRES INTENSE

		Bilan migratoire 1962-1970		Taux annuels 1962-1970			
		Génération 1950-1936					
		Ages représentatifs		Ages représent.		Ages représent.	
Arrondissements		15,5 à 30,5 ans		20,5 à 25,5 ans		60,5 à 65,5 ans	
		% par rapport à l'effectif au 31.12.1961		(p. 1000)		(p. 1000)	
Type bruxellois		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Agglomération centrale							
Bruxelles-Capitale		+28,0	+26,3	+33,4	+32,9	-6,1	-2,5
Périphérie							
Communes à facilités		+20,0	+30,5	+15,4	+30,4	+4,5	+4,3
Hal-Vilvorde		+11,0	+11,5	+10,3	+13,1	+3,2	+1,7
Nivelles		+12,5	+17,5	+12,4	+21,1	+2,2	+2,8
Type "grandes agglomérations"							
Anvers		+ 8,9	+ 7,3	+13,8	11,3	-0,7	-0,3
Liège		+11,0	+ 9,6	+15,2	15,2	-3,5	-0,3

A la différence de l'agglomération centrale, les trois arrondissements de la périphérie enregistraient leurs pointes d'immigration nette de 25 à 35 ans dans les deux sexes, les taux diminuaient ensuite avec l'âge, nouveau contraste avec Bruxelles-Capitale, en restant très positifs de 45 à 50 ans et positifs dans la soixantaine. L'arrondissement des six communes à facilités, composé de localités à peuplement intense, soudées à l'agglomération des 19 communes, se détachait des deux autres à cause de taux d'immigration nette positifs plus prononcés (tableaux 2 et 3, figure 3).

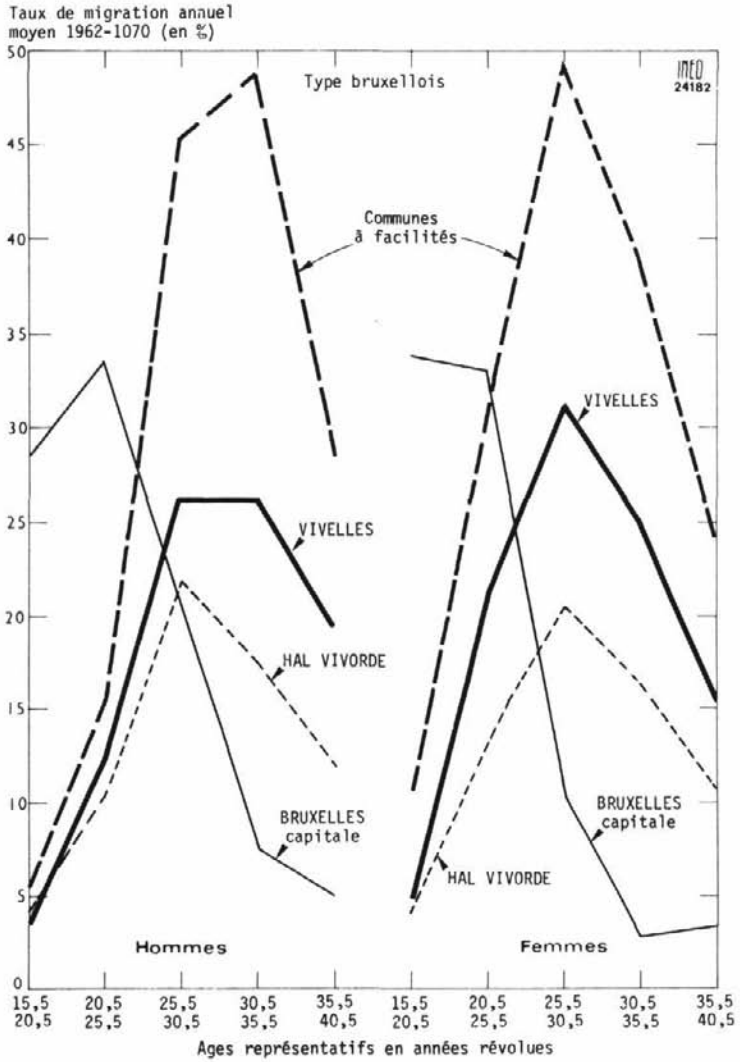


FIGURE 3 - Taux annuels moyens de migration nette par groupe d'âge. Type bruxellois

Type "grandes agglomérations"

Entre les recensements de 1961 et de 1970, ces deux arrondissements présentent des comportements migratoires fort proches avec la nuance d'une attraction liégeoise plus marquée de 15 à 30 ans. L'attraction migratoire des deux grandes agglomérations s'exerce de manière très intense sur les adolescents des deux sexes avec, fait exceptionnel, des bilans masculins aussi positifs que les féminins. L'immigration nette atteint son maximum de 20 à 25 ans ; les gains se prolongent jusque 40 ans, sauf dans l'arrondissement de Liège, où un déficit migratoire apparaît chez les hommes entre 35 et 40 ans. A l'approche de la retraite, les bilans sont négatifs dans le cas liégeois et en général équilibrés dans l'arrondissement d'Anvers (tableaux 2 et 3, figure 4).

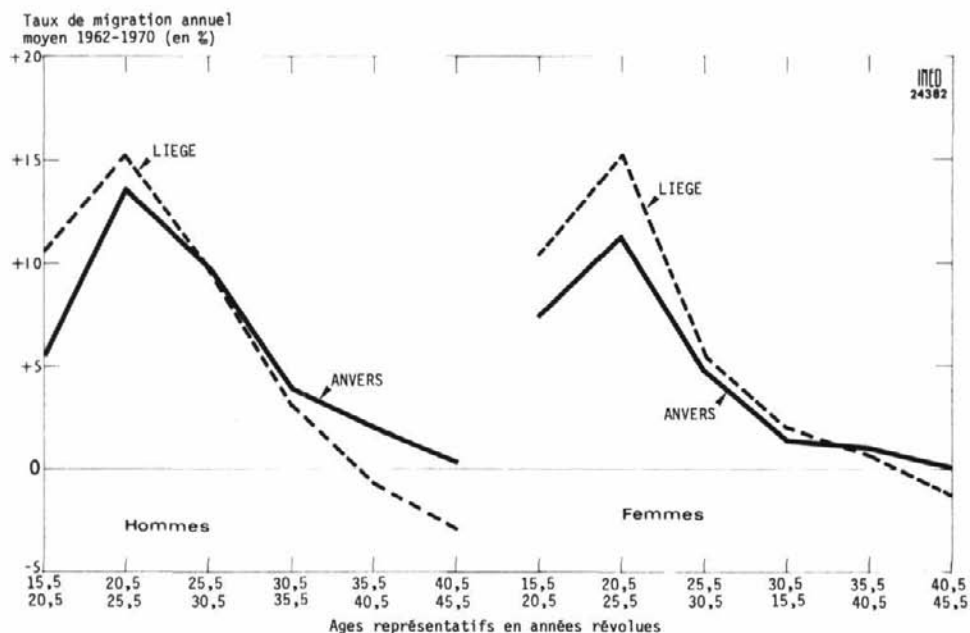


FIGURE 4 - Taux annuels moyens de migration nette par groupe d'âge. Type "grandes agglomérations"